

La course se déroule sur un circuit à la Papinière.
Départ libre de 10H00 à 12H00 et de 14h00 à 16h00.

AVANT LA DATE DU TÉLÉTHON :

Les participants se font parrainer par leur famille, amis, collègues, voisins, entreprise qu'ils démarchent individuellement.

Les parrains s'engagent à rémunérer les marcheurs ou coureurs au kilomètre parcouru ou par une somme forfaitaire.

LE JOUR DU TÉLÉTHON :

Les participants doivent impérativement rapporter leur fiche de parrainage.

Les organisateurs notent sur cette fiche la distance parcourue.

Les participants peuvent se parrainer le jour de la course.

Moyennant un minimum de 10€, chacun peut participer à la course.

2 possibilités pour le règlement :

- Chèques de dons à libeller à l'ordre de « AFM-TÉLÉTHON »

Chèques à envoyer à :

CHALLENGE SOLIDARITÉ SUCÉ-SUR-ERDRE
10 rue de la Miltière
44240 SUCÉ-sur-ERDRE

- Par Internet sur la page de collecte du Téléthon Suceen en mentionnant «COURSE PARRAINÉE» dans votre message

<https://mapage.telethon.fr/organisateur/collecte-du-telethon-suceen>



Le don génère l'émission d'un reçu fiscal permettant une réduction d'impôts. Ce reçu vous sera délivré par l'AFM-TÉLÉTHON courant février 2022.

AVANTAGES FISCAUX DES DONS :

Le don est déductible des revenus imposables dans la limite de la réglementation en vigueur.

Contact :

Michel BODIN
Tél : 06 16 25 89 00

Jean-Pierre HOUDUSSE
Tél : 06 72 54 74 71
Mail : telethon.suceen@gmail.com

COURSE PARRAINÉE COURSE DU MUSCLE

**« VILLAGE TÉLÉTHON »
LA PAPINIÈRE**

**SAMEDI 4 DÉCEMBRE
DE 10H00 À 12H00,
ET
DE 14H00 À 16H00**

CIRCUIT À LA PAPINIÈRE

**METTEZ VOS MUSCLES SAINS
AU SERVICE DES MALADES**

Cette course parrainée est ouverte à toutes et tous, enfants et adultes.

Sportifs ou non, Courez ou Marchez à votre rythme en parcourant la distance que vous souhaitez accompagné de votre famille, amis, collègues, voisins, membres de votre association.

